

**Cinéma 2020
en 20 films
et des
écrans noirs**

NOTRE SÉLECTION.
PAGES 24-25



**Claude Brasseur
Le dernier
éléphant monte
au paradis**

PAGE 14

PICTURE ALLIANCE - UNITED ARCHIVES

Libération

POLICE LES MAUX BLEUS

Accusations de violences ou de racisme, recrutement remis en cause...
«Libération» plonge dans la crise existentielle des forces de l'ordre,
perpétuellement sous pression depuis plusieurs années. **PAGES 2-7**



Esplanade du Trocadéro, à Paris, le 21 novembre. PHOTO CYRIL ZANNETTACCI VU

Libération



ÉDITORIALPar
DOV ALFON**Marasme**

Alors qu'il adore comparer la situation en France avec celle de nos voisins quand il parle de la crise sanitaire, le chef de l'Etat a tendance à oublier la science des statistiques dès que l'on évoque la police nationale. Et pour cause : la France est sur ce point l'une des plus mauvaises élèves d'Europe. La présence policière sur la voie publique dans l'Hexagone, 6 % du temps de travail, est anormalement basse et peut expliquer à elle seule l'impression d'insécurité dans les grandes villes. Quant au temps de disponibilité immédiate, standard de comparaison internationale des taux d'engagement des effectifs sur le terrain, il arrivait à 2 % en France dans le dernier rapport de la Cour des comptes, le plus bas d'Europe. Nous avons enquêté auprès des policiers et de leurs responsables sur le terrain pour tenter de comprendre pourquoi. Noyée dans la paperasse, noyauté par des syndicats en perpétuelle concurrence, mal formée, mal contrôlée, incomprise, la police nationale baigne dans un déni total de la gravité de sa propre situation. Au centre de ce marasme : l'anomalie française de l'IGPN, organisme de contrôle qui se qualifie «indépendant» au mépris de la définition du terme, et qui n'est que le reflet de l'incapacité de gérer en interne des problèmes véritables et pressants. Emmanuel Macron a hérité de cette situation, et semble décidé à agir. Mais les propositions qui se dessinent, comme celle d'un nouveau «livre blanc» du ministère de l'Intérieur, contournent les cinq problèmes centraux que nous avons identifiés pour se concentrer sur des sujets marginaux qui ne feront rien pour rétablir la confiance entre la population et la police. Déjà fragilisé par la répression des gilets jaunes, ce lien pourtant vital à notre système démocratique a grand besoin d'être renoué. ♦

Mais que fait la police ?

Pointée du doigt pour ses abus et violences, l'institution souffre de nombreux maux, qui commencent dès la formation des agents. Usage débridé des armes, racisme, contrôle défaillant, surenchère syndicale... «Libération» fait le bilan.

ENQUÊTEPar
ISMAËL HALISSAT,
WILLY LE DEVIN
et **CHLOË PILORGET-REZZOUK**

L'impression d'une crise permanente. Ces dernières années, les forces de l'ordre, et au premier rang desquelles la police, sont vivement critiquées pour les nombreuses violences documentées à la fois par les citoyens et par les journalistes. Si la question des dérives et brutalités policières n'est pas nouvelle, notamment dans les quartiers populaires, elle connaît désormais, affaire après affaire, une perpétuelle actualité, jusqu'à s'imposer comme un débat de société majeur. Cette accumulation n'a pourtant engendré que des réactions politiques à chaud, sans changement concret. Car ces faits seraient pour la plupart «légitimes» et les «violences policières» n'existeraient pas. «La légitimité, c'est le droit moral à faire, les responsables policiers pensent qu'étant donné que la loi leur permet d'être violents, la société doit l'accepter. Ils ont effectivement la loi pour eux, mais c'est moralement insoutenable», analyse le sociologue Sebas-

tian Roché. Dans son programme pour la campagne présidentielle de 2017, Emmanuel Macron défendait pourtant des idées perçues comme progressistes sur ces sujets-là. Depuis, les occasions ratées pour écouter les protestations des collectifs de victimes, les alertes des organisations de défense des libertés publiques et les inquiétudes des différentes instances internationales ont été nombreuses. En novembre, par exemple, le ministère de l'Intérieur a publié un «livre blanc de la sécurité intérieure». Un document de 332 pages où ces problématiques, d'autant plus urgentes que des milliers d'agents rejoignent les rangs des forces de l'ordre chaque année, ne sont même pas évoquées. Les vannes du recrutement ont été très largement ouvertes depuis 2015 et la vague d'attentats terroristes. L'affaire Michel Zecler, du nom de ce producteur de musique noir tabassé fin novembre par des policiers, a finalement poussé le président de la République à organiser début 2021 un Beauvau de la sécurité. Formations insuffisantes, pratiques discriminatoires, racisme, violences, usage débridé des armes,

contrôles défaillants, pressions des syndicats... *Libération* décrypte les nombreux maux de l'institution.

Recrutement et formation
Trop de vite fait, mal fait

Beaucoup des problèmes qui rongent les forces de l'ordre trouvent leurs germes dès l'école de police. Pour les gardiens de la paix, qui constituent le gros des troupes, la formation initiale s'étale sur douze mois, dont quatre de stage final en unité. Suit une année supplémentaire de post-formation, toujours avec le statut stagiaire, mais où le jeune policier pratique le métier sur le terrain. «C'est beaucoup trop court pour prétendre former correctement les futurs garants de la paix publique», rumine un haut cadre sécuritaire, qui ne digère toujours pas les coupes dans les effectifs et l'allègement de la formation, hérités des années Sarkozy. Interrogé par la commission des lois de l'Assemblée nationale, le 30 novembre, après la diffusion des images des violences commises par

**De nombreux affrontements**

plusieurs policiers sur le producteur de musique Michel Zecler, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, adouba cette évidence : «Raccourcir la formation a été une erreur fondamentale.» Concrètement, la déontologie est enseignée sur un bloc de seize heures, ventilée ainsi : «Règles inhérentes aux marques extérieures de respect (une heure), se forger une identité policière au travers des valeurs véhiculées par l'histoire (trois heures), libertés publiques (deux heures), code de



entre forces de l'ordre et manifestants ont eu lieu lors du rassemblement contre la proposition de loi sécurité globale à Paris, le 17 novembre. PHOTO CYRIL ZANNETTACCI. VU

déontologie (cinq heures), bon usage des réseaux sociaux (deux heures), charte d'accueil et référentiel Marianne (une heure), attentes des usagers en termes de comportement et de lien police-population (deux heures).» Des enseignements «socle», comme les appelle l'administration, mais très généralistes et assez éloignés des problématiques de terrain qui entachent aujourd'hui l'institution. «Tout ça n'est quand même pas très police du XXI^e siècle, raille une com-

missaire en poste à Paris. Dans l'esprit de la hiérarchie un peu vieille école, la "déonto", c'est encore et surtout des questions de ponctualité, de respect des grades, d'alcoolisation au travail. Les problèmes de la police contemporaine ne sont pas suffisamment pensés et anticipés.» Le politologue et sociologue Sebastian Roché confirme: «A l'école de police, on apprend que le cœur du métier, ce sont les gestes techniques, savoir se protéger, interpellé et rédiger des procès-verbaux. Or on constate que

ce qui est enseigné désormais dans les écoles de police d'autre pays, c'est appréhender au mieux son environnement, réfléchir à quel est son rôle en démocratie.» Deux exemples illustrent ce propos de manière significative: les contrôles d'identité, dont le dévoiement systématique au faciès suscite des polémiques depuis des décennies, ne font l'objet que d'un module spécifique de neuf heures. Toutefois, cet enseignement se concentre à nouveau sur les aspects purement

formels des contrôles, leur cadre juridique, leur visée, mais pas sur leurs biais discriminatoires, établis scientifiquement par des travaux universitaires, prolongés par ceux du Défenseur des droits. Des études qui ne sont jamais portées à la connaissance des élèves. Quant au racisme, lui aussi source de nombreux scandales, il est simplement exploré durant cinq heures, dans un module dédié «aux infractions à caractère raciste, antisémite, xénophobe, homophobe». Là encore,

le problème n'est jamais abordé du point de vue du rapport avec la population, mais consiste à prendre connaissance du code pénal. «Ces sujets peuvent irriguer l'ensemble des autres modules, et être abordés en filigrane, à d'autres moments de la formation. Il n'empêche que ça fait très très léger face à une population de plus en plus intransigente sur ces pratiques», poursuit le haut cadre sécuritaire déjà cité. Mais là où le bât blesse plus sûrement encore, c'est **Suite page 4**

Suite de la page 3 sur la formation dite «continue». Et pour cause: une fois sorti de l'école, un policier peut ne plus se voir rappeler ses obligations déontologiques durant de nombreuses années. «Une remise à jour est faite lors des changements de grade, mais ceux-ci interviennent parfois à intervalles de huit ou dix ans. Ça fait long, et de mauvais comportements peuvent s'installer et être reproduit», déplore la commissaire en poste à Paris. Une de ses collègues, passée par le département de Seine-Saint-Denis, met pour sa part l'accent sur le manque cruel de moyens dédiés au rappel et à l'entretien des compétences: «L'absence de formation continue me choque. Il y a une bonne volonté de tout le monde pour faire des recyclages, mais c'est devenu inapplicable. Les directions qui s'occupent de la formation n'ont pas les moyens qui vont avec les règles. Ça ne suffit pas de fixer des objectifs de formation, c'est avant tout des moyens.»

Au cours de ces dernières années, certains ont aussi observé l'apparition d'une nouvelle sociologie dans le profil des recrues. Cet été, le brigadier-chef Amar Benmohamed, qui a dénoncé le racisme qui régnait dans son service affecté au dépôt du tribunal de grande instance de Paris, l'a rappelé à Libération: «Avant, certains mecs qui avaient bac +2 n'étaient pas retenus. Ces dernières années, ils ont pris tout le monde.» Analyse partagée par le chercheur associé au Cesdip Mathieu Zagrodzki: «On a des échos ici et là, d'anciens et de formateurs, qui disent que le niveau a baissé, avec des candidats qui, pour certains, ne s'intéressent pas vraiment au métier. Après 2015, une vague de candidatures liées aux attentats a été sentie, avec l'idée de s'engager au nom de la République.»

Dit autrement, les vocations suscitées relèveraient d'un élan patriotique, tendance droite dure? Oui, s'inquiète le haut cadre sécuritaire: «Au nom de l'urgence, notamment lors de l'organisation de l'Euro 2016, on a ouvert les vannes. Des jeunes va-t-en-guerre sont entrés, et paraissent plus difficiles à canaliser. Autrefois, le problème principal relevait par exemple de l'affectation d'un jeune policier originaire des Landes en Seine-Saint-Denis. Il devait s'acculturer en un rien de temps à tout un univers qu'il ne connaissait pas. Aujourd'hui, si les recrues portent de surcroît en elles un sentiment de vengeance à l'égard de la population maghrébine, parce qu'il faut bien appeler un chat un chat, les soucis risquent encore d'empirer.»

Racisme et discrimination

Du déni et une confiance à rétablir

Ce sont des paroles qui, pour la première fois, laissent percevoir une légère inflexion au plus haut sommet de l'Etat. «C'est vrai qu'aujourd'hui, quand on a une couleur de peau qui

«On a des échos d'anciens et de formateurs qui disent que le niveau a baissé, avec certains candidats qui ne s'intéressent pas vraiment au métier. Après 2015, une vague de candidatures liées aux attentats a été sentie.»

Mathieu Zagrodzki chercheur

n'est pas blanche, on est beaucoup plus contrôlé. On est identifié comme un facteur de risque, de problème, et c'est insoutenable», a ainsi concédé Emmanuel Macron, interviewé par Brut le 4 décembre, quelques jours après la diffusion d'images du passage à tabac du producteur de musique noir Michel Zecler. Remettant sur la table la pratique très controversée, mais récurrente, des contrôles d'identité. Ils sont l'illustration même, selon le sociologue Jérémie Gauthier, du fait «qu'il existe des formes de discriminations raciales qui sont produites par l'action policière et que ces dernières sont systémiques, car l'intention raciste de tel ou tel agent pris individuellement ne suffit pas pour les expliquer».

Mais comme le souligne le sociologue spécialiste des questions de sécurité Sebastian Roché, «le premier problème» dans la lutte contre les comportements discriminatoires entre fonctionnaires ou envers les citoyens, c'est «qu'il est déjà compliqué de faire reconnaître qu'il y a des discriminations dans la police». Et ce, malgré l'abondante documentation sur le sujet. «C'est un phénomène largement renseigné par des chercheurs, des ONG, des journalistes et des lanceurs d'alerte depuis l'intérieur de la police qui ont rendu publics des comportements et des discours adoptés à l'intérieur des commissariats ou sur la voie publique, énumère Jérémie Gauthier. Ce constat d'une perméabilité de la culture policière à des formes de racisme n'est pas spécifique à la France, il existe depuis les années 50 aux Etats-Unis et les années 80 au Royaume-Uni et en Allemagne.»

Faut-il rappeler qu'en 2017, le Défenseur des droits publiait une enquête sur les contrôles d'identité concluant que les jeunes hommes perçus comme arabes ou noirs ont «une probabilité vingt fois plus élevée que les autres» d'en faire l'objet? En 2009 déjà, une étude d'Open Society Justice Initiative et du CNRS notait que ces mêmes jeunes étaient «surreprésentés» parmi les personnes visées par ces contrôles. Parmi les recommandations formulées par les chercheurs Fabien Jobard et

René Lévy, on pouvait notamment lire: «Reconnaître publiquement l'existence d'un problème de contrôle au faciès dans la police française.» Autrement dit, sortir du déni.

Onze ans plus tard, force est de constater qu'on est loin du compte. «Lors de mes cours à l'école des commissaires, je me suis rendu compte qu'ils n'avaient aucune connaissance des travaux scientifiques sur le sujet, se souvient Sebastian Roché. Il y a une sincère méconnaissance de la discrimination par les policiers: ils ne reconnaissent pas la réalité de leurs propres pratiques.» Début juillet encore, la commission antiracisme du Conseil de l'Europe alertait sur «le recours persistant à des pratiques de profilage racial», appelant ses Etats membres à «créer une culture policière selon laquelle les abus à caractère raciste sont considérés comme n'ayant aucune place au sein de la police.»

Jacques (1), policier parisien, l'admet sans détour: «Les contrôles d'identité ne représentent pas grand-chose en termes de résultats, pour beaucoup d'emmerdes.» Pour rappel, 95% d'entre eux n'aboutissent à aucune poursuite. En revanche, le recours fréquent à cette pratique finit par peser dans les relations: «Aujourd'hui, on a un rapport biaisé à la population. On ne sait pas comment aborder les gens autrement qu'en les contrôlant», confie-t-il.

Pour l'avocat Slim Ben Achour, il est important de ne pas oublier que «les contrôles d'identité, les palpations et les fouilles qui les accompagnent, pour celles qui sont réalisées sans raisons objectives et sans suspicions raisonnables, tout comme les violences verbales et physiques, sont des pratiques qui violent la loi.» En 2016, il a ainsi fait condamner la France par la Cour de cassation pour «faute lourde» dans le cadre de contrôles au faciès. D'ailleurs, note le sociologue Sebastian Roché, «les gens qui ont fait l'expérience des contrôles répétés ont la confiance la plus basse dans la police».

Rétablir le lien et la confiance entre police et population ne pourra se faire sans mener «une réflexion» sur ces pratiques répétées et abusives. Pour l'heure, «on sent que la police réprime le racisme ou la violence quand elle n'a pas de choix», déplore Noam Anouar, délégué du syndicat Vigî. Il y a toujours cette volonté de prendre des précautions». Celui qui, comme son collègue Alexandre Langlois, a décidé de rendre son uniforme, déplore «des signaux négatifs» envoyés en permanence. «Quand on voit que le syndicat Alliance organise une cagnotte pour les trois policiers qui ont tabassé Michel Zecler, comment ne pas être pessimiste?»

Après les mots du président de la République amorçant un début de reconnaissance, les principaux syndicats de gardiens de la paix (dont Alliance) ont appelé à cesser les contrôles d'identité. Plusieurs pistes pourraient pourtant permettre de progresser sur la question: instaurer un récépissé des contrôles pour en garantir la traçabilité (une promesse non tenue du candidat



Lors d'un rassemblement de policiers devant le commissariat de



Créteil (Val-de-Marne), le 8 décembre. PHOTO DENIS ALLARD

Hollande en 2012), mais aussi garantir les droits de ceux qui brisent l'omerta au sein de l'institution policière, ces lanceurs d'alerte qui, comme Amar Benmohamed, se retrouvent fragilisés après avoir dénoncé de tels abus. Le chef de l'Etat a annoncé l'ouverture, à partir du mois de janvier, d'une plateforme nationale associant l'Etat, le Défenseur des droits et les associations, pour signaler les discriminations. Mais ce dispositif n'a en réalité rien de spécifique aux rangs policiers, puisqu'il concernera notamment les domaines du logement, de la santé ou de l'éducation.

Armes et violence Dangerosité peu encadrée

LBD 40, GLI-F4, GMD, MP7... Blessure après blessure, les armes du maintien de l'ordre ont fait irruption dans le débat public. Ces munitions ont été utilisées massivement ces dernières années. Dans les manifestations mais aussi, et depuis plus longtemps encore, lors d'interventions dans des quartiers populaires. La liste des mutilations provoquées par leur usage est accablante pour l'Etat. En novembre 2019, un groupe d'ophtalmologistes a recensé les graves blessures oculaires provoquées par les lanceurs de balles de défense (LBD) et les grenades de désencerclement (GMD) en France, dans la prestigieuse revue scientifique britannique *The Lancet* : trois cas au cours des années 2016 et 2017, puis 40 du début de l'année 2018 à août 2019. « Dans pratiquement tous les cas, la vision d'un œil est perdue. La pire blessure est l'éclatement du globe oculaire, qui peut même faire éclater l'orbite. Il n'y a pas d'autre choix que d'énucléer l'œil », a pu alors estimer pour *Libération* Alain Gaudric, professeur émérite et ancien chef du service ophtalmologie à l'hôpital parisien Lariboisière. Et au-delà de ces mutilations des yeux, d'importantes lésions cérébrales ont également été répertoriées lors d'atteintes au visage.

Au cours du mouvement des gilets jaunes, cinq manifestants ont par ailleurs eu la main arrachée par une grenade explosive composée de TNT, la GLI-F4. Le 1^{er} décembre 2018 à Marseille, Zineb Redouane, 80 ans, avait été gravement blessée à la tête par une grenade lacrymogène MP7 alors qu'elle se trouvait à la fenêtre de son appartement. Elle est morte le lendemain à l'hôpital. Quelques mois plus tard, le 21 juin 2019 à Nantes, lors de la Fête de la musique, de nombreuses grenades lacrymogènes avaient été utilisées en pleine nuit contre des centaines de fêtards alors qu'ils se trouvaient au bord de la Loire sur un quai sans barrière. Plusieurs d'entre eux étaient tombés à l'eau. Steve Caniço avait disparu à ce moment-là. Son corps a été retrouvé un mois plus tard dans le fleuve. Cette série d'événements tragiques n'a conduit à aucune remise en cause profonde de la part du ministère de

MARC, OFFICIER EN RÉGION PARISIENNE «AUJOURD'HUI, ON A DE JEUNES RECRUES QUI SONT PEU RÉSISTANTES À LA FRUSTRATION»

« Quand j'ai commencé ma carrière dans le milieu des années 90, la police était encore un peu "rugueuse". Lors des interpellations, c'était la foire à la mandale. La déontologie n'était pas la priorité absolue. La place de cette notion, celle de la procédure, de la protection des mis en cause... Tout cela a énormément évolué dans nos pratiques. Aujourd'hui, les auditions "musclées" ont été remplacées par la technique (comme les relevés d'empreintes, les écoutes téléphoniques) et l'accueil du public au commissariat est devenu plus encadré et favorisé. Le niveau de rigueur attendu de la police ne cesse d'augmenter. En réalité, on est de plus en plus contrôlés. On doit rendre compte de beaucoup de choses.

« J'ai le sentiment aujourd'hui que les policiers sont à la fois des sur-citoyens (on leur demande énormément avec des moyens et des instructions parfois irréalistes) et des sous-citoyens, parce que leur parole ne vaut pas grand-chose. On ne sait plus sur quel pied danser. Il faut une force de caractère supérieure pour tenir. En tant que manager, je ne laisse rien passer. Sans faire de la police de la pensée, l'encadrement doit être vigilant et proactif. Il ne faut pas attendre le problème, faire savoir qu'on ne tolère pas tel discours ou comportement. La hiérarchie n'est pas là pour être populaire.

« Aujourd'hui, on a de jeunes recrues peu résistantes à la frustration, avec un besoin de reconnaissance important, qui sont très sensibles à ce qu'on dit d'elles dans l'opinion publique. Parfois sans recul. Ce qui revient souvent, c'est : "Quand il y a des attentats, ils sont bien contents de nous trouver." Je leur dis : "Bah oui, mais c'est pour ça qu'on est là." Certains sont entrés dans la police pour de mauvaises raisons... Honnêtement, qu'est-ce qui peut pousser un gamin à aller bosser dans une cité de Seine-Saint-Denis pour une poignée de cacahuètes ? »

Recueilli par C.P.-R.

Le prénom a été modifié.

l'Intérieur. Pendant des mois, les autorités ont même organisé le déni concernant les brutalités des forces de l'ordre.

Depuis, rien n'a changé, ou presque. « On avait bien raison d'alerter sur ce qu'on peut définitivement appeler des violences policières mais ils n'ont strictement pas tenu compte de notre rendez-vous. L'usage des LBD reste autorisé », regrette aujourd'hui l'ophtalmologue Alain Gaudric. Le schéma national du maintien de l'ordre, rendu public en septembre 2020 après de nombreux reports, prévoit effectivement que seuls certains tirs devront désormais être réalisés avec un superviseur. Cet encadrement concerne les manifestations, et non l'ensemble des interventions. Et, même dans les cortèges, ce cadre plus contraignant est réservé aux seuls policiers des « unités constituées » (CRS, gendarmes mobiles...). Il ne concerne pas les autres unités, à l'instar des brigades anticriminalité.

Dans un avis publié le 30 novembre, la Défenseure des droits, Claire Hédon, a répété les vives préoccupations de son institution sur l'usage des lanceurs de balles de défense : « Les tirs, qu'ils soient exécutés en situation de légitime défense ou non, [atteignent] régulièrement des personnes qui n'étaient pas visées et à l'encontre desquelles l'usage de la force n'était pas justifié. » Côté grenades, les modèles ont certes évolué, mais leur dangerosité n'a pas faibli. Comme prévu depuis des années, la GLI-F4 a été abandonnée au profit de la GM2L. Cette nouvelle arme ne contient plus d'explosif. A la place ? Une composition pyrotechnique.

Cependant, de l'aveu même du ministère de l'Intérieur, dans un mémoire en défense devant le Conseil d'Etat en mai 2019, cette munition demeure tout aussi dangereuse. « La puissance (et donc la dangerosité pour quiconque voudrait ramasser un tel projectile) est quasiment similaire à celle de la GLI-F4, malgré l'absence d'explosif », était-il ainsi indiqué dans ce document.

« Quand on regarde nos voisins, on se rend compte que la France est le seul pays qui utilise des grenades explosives, tandis que les LBD, certains pays peuvent également les utiliser selon leur législation, mais en pratique cela n'arrive jamais », rappelle Marion Guémas, qui a piloté un long rapport sur le maintien de l'ordre pour l'ONG Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, publié en mars. « En France, le débat tourne surtout autour de la légalité à utiliser le LBD dans telle circonstance, de la légitimité à saturer un espace de gaz lacrymogène dans telle autre, mais c'est l'arme en tant que telle qui produit un changement de comportement des policiers, analyse l'économiste Paul Rocher, auteur de *Gazer, mutiler, soumettre, politique de l'arme non létale* (éd. la Fabrique, juin 2020). C'est la disponibilité des armes non létales, très dangereuses, qui incite à y recourir plus souvent et plus facilement. »

A ces graves blessures provoquées par l'usage de ces armes s'ajoutent l'utilisation de techniques d'interpellation dangereuses. Notamment, la clé d'étranglement et le plaquage ventral. Ces deux gestes sont mis en cause dans plu-

Suite page 6

Suite de la page 5
 sieurs arrestations où des hommes sont morts aux mains de la police et de la gendarmerie. Les morts de Cédric Chouviat, le 5 janvier, deux jours après son interpellation à Paris, et de George Floyd aux Etats-Unis le 25 mai, l'ont rappelé en 2020 avec la naissance d'un mouvement international de protestation contre les brutalités policières. En France, le ministère de l'Intérieur avait annoncé début juin la fin de la clé d'étranglement avant un soudain revirement à la suite de pressions syndicales. L'abandon de cette technique est désormais en suspens. Un rapport a été remis à la fin de l'été au ministre de l'Intérieur pour proposer une alternative à ce geste. Rien n'a été annoncé depuis. Dans l'attente, «la technique dite de l'étranglement continuera d'être mise en œuvre avec mesure et discernement», écrivait le directeur général de la police nationale, Frédéric Veaux, dans une note datée de juin. Tandis que le plaquage ventral, au cours duquel une compression thoracique est possible, n'est, lui, pas remis en cause malgré les alertes répétées d'associations de défense des droits humains. C'est ce geste qui est dénoncé par les proches d'Adama Traoré, mort lors de son interpellation en juillet 2016 dans le Val-d'Oise.

Contrôle Indépendance en question

En quelques années, l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) est sûrement devenue l'un

des services les plus connus des forces de l'ordre. «On parle beaucoup de nous, mais on nous connaît peu», avançait sa directrice, Brigitte Jullien, dans le dernier rapport d'activité de l'IGPN pour l'année 2019. La policière souhaitait alors combattre les nombreuses critiques qui visent son service: absence d'indépendance, tolérance vis-à-vis des manquements déontologiques, enquêtes judiciaires biaisées... «Le procès fait en permanence à l'IGPN sur le fait que nous ne serions pas professionnels est exaspérant. Nos enquêtes, leurs conclusions, ne sont jamais lues par qui que ce soit avant que je les signe», déclarait Brigitte Jullien, dans une interview à Libération, le 4 août 2019. Son service venait alors de clôturer une enquête administrative sur l'intervention policière dans la nuit du 21 au 22 juin de la même année à Nantes, lors de laquelle plusieurs fêtards étaient tombés dans l'eau et Steve Canço avait disparu. L'IGPN estimait alors qu'il n'est pas «établi de lien entre l'intervention de la police et la disparition» de Steve Canço, et qu'«il n'y a pas à remettre en cause l'intervention collective des forces de l'ordre».

Composé de 285 agents à la fin de l'année 2019, selon les derniers chiffres communiqués, l'Inspection générale de la police nationale a vu sa charge de travail exploser avec les nombreuses violences lors des manifestations sociales. Une augmentation entamée dès l'année 2016 avec le mouvement contre la loi travail mais surtout à partir de la fin de l'année 2018 et les manifestations des gilets jaunes. De très nombreux

«Le procès fait en permanence à l'IGPN sur le fait que nous ne serions pas professionnels est exaspérant. Les conclusions d'enquêtes ne sont jamais lues par qui que ce soit avant que je les signe.»

Brigitte Jullien
directrice de l'IGPN

ses enquêtes ont été classées sans suite ces derniers mois, notamment car les policiers auteurs de violences n'ont pas été retrouvés par l'IGPN.

«Les responsables policiers ne connaissent pas les normes démocratiques modernes qui ont été codifiées au début années 2000 en Europe, avec par exemple un code d'éthique du Conseil de l'Europe, auquel la France a pourtant souscrit, tacle le sociologue Sebastian Roché. Brigitte Jullien peut dire que l'IGPN est indépendante, alors que c'est une erreur manifeste. Elle ne voit pas qu'elle est dans un service qui travaille sous une direction générale et que ça empêche de rechercher la responsabilité des auteurs de violences policières. Elle ne comprend pas qu'il y a un mécanisme de contrôle qui n'est ni externe ni indépendant.

Elle ne se souvient pas qu'elle a été elle-même nommée par le ministre de l'Intérieur.» Le contre-exemple, fréquemment cité? Il est britannique. En Angleterre et au pays de Galles, les enquêtes portant sur les faits les plus graves dans lesquels sont impliquées les forces de l'ordre sont menées par l'Independent Office for Police Conduct (IOPC). Un organisme indépendant des autorités policières et du gouvernement. Aucun des membres de sa direction n'est issu de la police et seuls 25% des effectifs sont d'anciens policiers. Et, contrairement à l'IGPN, une partie de son activité est rendue publique.

En juin, l'ancien ministre de l'Intérieur Christophe Castaner avait évoqué une «réforme en profondeur des inspections du ministère de l'Intérieur» pour «plus d'indépendance». Une annonce qui avait tout d'un coup de communication. En réalité, cette évolution conduirait à ce que l'Inspection générale de l'administration, rattachée au ministère de l'Intérieur, supervise certaines enquêtes administratives. Ce qui est déjà possible et a d'ailleurs été fait par le passé. Face à la vague d'indignation provoquée, fin novembre, notamment par l'affaire Michel Zecler, son successeur, Gérald Darmanin a ouvert la porte à d'autres changements à l'IGPN. Mais le ministre a tout de suite posé le cadre: il ne s'agira pas d'une réforme d'ampleur, voire d'une autonomisation de la police des polices. La nomination d'une personnalité extérieure à la police à sa tête semble être la solution privilégiée par les autorités. L'homme fort de la place Beauvau a aussi évoqué l'idée de rendre obligatoire les propositions de sanctions administratives de la police des polices.

«L'IGPN est organisée sur un modèle daté, calqué sur les autres administrations et qui n'a pas évolué contrairement à d'autres polices en Europe, résume Sebastian Roché. La police n'est pas une administration comme une autre, elle a des pouvoirs extraordinaires, toutes les actions de police sont des privations de liberté par définition. L'essentiel des outils de police est attentatoire aux libertés. C'est bien la raison pour laquelle le mécanisme de contrôle de la police doit être spécifique.»

Syndicats Trolling et coups de pression

Qu'arrive-t-il aux syndicats de police? Eux que l'on appelait autrefois «les courroies de transmission», et qui assuraient une sorte de «cogestion des familles» avec les pouvoirs publics... A l'heure des réseaux sociaux, les raisonnables d'hier, associés à l'élaboration des bonnes pratiques déontologiques de la maison, semblent s'être mués en véritables trolls. Désormais, chaque affaire de violences, chaque promesse de réforme ou annonce de



Le secrétaire général de l'Unsa

ARNAUD, 45 ANS, EN RÉGION PARISIENNE «DES COLÈGES COMME CEUX QUI ONT FRAPPÉ MICHEL ZECLER NE PEUVENT PLUS PORTER L'UNIFORME»

«On vit si mal les images de violence contre Michel Zecler qu'on a inconsciemment envie de s'y dérober. On ne peut tellement pas le concevoir qu'on s'est tout demandé ce qui avait pu se passer avant, car rien n'explique ça, c'est ignoble. Ces policiers ne sont pas dignes de représenter la République. Pour autant, ça fait très mal de voir l'institution entière pointée du doigt. Je ne crois pas que sur les 150 000 flics de France, il y ait des gens pourris à la racine. Ceux qui font ce métier le font par conviction profondément ancrée, sinon vous ne tenez pas. Car être flic, c'est se confronter à toute la merde, à la misère, à la violence. Quelqu'un qui n'est pas solide, qui n'a pas un sens profond de l'engagement, il explose au bout de cinq ans.

«Moi, les comportements racistes, quand il y en a, je les explique par le fait que nous cédon à des représentations à force d'aborder un certain type de délinquance. Quand vous travaillez sur un territoire où vous faites du stups 90% du temps, et que le profil type du dealer est un jeune issu de l'immigration, vous pouvez verser dans l'obsession. Moi qui travaille aujourd'hui en PJ sur la délinquance en col blanc, mon suspect type, c'est un homme blanc de 50-60 ans qui conduit des 4x4 BMW. Parfois, quand j'en vois un au feu rouge, je grommelle: «Allez, encore un qui a tapé dans la caisse.» Ça énerve ma femme, qui me dit: «Arrête, c'est peut-être un mec qui a gagné honnêtement sa vie.» Voilà comment le faciès peut se manifester.

«Je pense qu'une partie de l'exaspération que l'on ressent parfois, quand on est policier, est due au manque de reconnaissance. Il y a les médias qui

nous critiquent violemment, et ça mine. Mais il y a aussi l'institution qui nous laisse parfois travailler dans des conditions indignes. J'ai longtemps exercé dans Paris intra-muros, où on ne pouvait pas laisser nos uniformes plusieurs jours au placard sinon ils étaient pourris par l'humidité. Et s'il n'y avait que ça... Dans certains commissariats, les voitures sont vieilles, les ordis ne marchent pas, on travaille sur des bureaux de récup. Parfois, on ressent une certaine ingratitude de l'administration sur la valeur de notre engagement. Les rémunérations ne sont pas indécentes, mais mon point d'indice, par exemple, est gelé depuis 2004. Les perspectives d'ascension se jouent parfois à dix ou douze ans, et le changement, en termes de pouvoir d'achat ou de reconnaissance, n'est pas faramineux.

«Alors quand on met tout ça bout à bout, on comprend aussi pourquoi une grande partie des policiers défendent l'article 24. Parce qu'en plus, quand certains s'en prennent nommément à votre famille, ça fait trop. Pour autant, des collègues comme ceux qui ont frappé Michel Zecler ne peuvent plus porter l'uniforme. Il faut que les hiérarchies prennent leurs responsabilités. J'ai vu plein de chefs très à cheval sur les règles. D'autres, pour ne pas faire de vague et gravir les échelons, ferment les yeux. D'un service à l'autre, il y a parfois un monde d'écart. Mais ce qu'on a vu là, ce n'est pas possible. Le choc est très difficile à encaisser. Je pense à tous ceux qui font ce métier par passion, et j'ai mal.»

Recueilli par **W.L.D.**

Le prénom a été modifié.

sanctions vont fleurir son lot de tracts à la typo criarde et aux slogans douteux. Dernièrement, c'est le président de la République qui a été accusé de «lâcher les policiers» après sa réflexion sur les contrôles d'identité. Illico, certains leaders syndicaux ont appelé à un arrêt immédiat desdits contrôles. Voilà comment, plusieurs heures durant, des policiers ont arrêté des automobilistes aux portes de Paris pour se plaindre de leur sort, cocasserie d'une époque où les agents de la force publique se piquent donc de désobéir au chef de l'Etat, et prennent la population à témoin. «L'action se voulait plus symbolique qu'autre chose, veut tempérer un vieux syndicaliste, retraité. Il n'empêche: aujourd'hui, les centrales sont devenues de vraies usines à



police, Olivier Varlet, et le secrétaire général adjoint Thierry Claire, vendredi devant le ministère de l'Intérieur. PHOTO MARC CHAUMEIL

lamentations. Au point d'apparaître comme des pleurnichards perpétuels, alors qu'en termes d'avantages sociaux, la police n'a pas été maltraitée ces derniers temps.»

En effet, les concessions du gouvernement à la profession se sont multipliées ces derniers mois: maintien d'un régime dérogatoire prévoyant un départ anticipé à la retraite, concrétisation d'une doléance portée de longue date avec l'article 24 de la proposition de loi sur la sécurité globale limitant la diffusion de l'image des agents, paiement de millions d'heures supplémentaires (il en reste néanmoins beaucoup), accord de revalorisation salarial conclu en décembre 2019. Et c'est sans compter les déclarations de soutien aux forces de l'ordre, moult fois réitérées sur les plateaux télé-

«Les syndicats se sont lancés dans une surenchère électorale, car leur marigot est devenu ultra-concurrentiel», poursuit l'ancien syndicaliste.

Durant longtemps, les centrales regroupant les policiers en tenue (SNPT), les CRS (SNIP-CRS), les officiers (SNO) et les fonctionnaires parisiens (SGP) ont ferrailé ensemble dans la puissante Fédération autonome des syndicats de police (Fasp), créée en 1969. Active jusqu'à sa dissolution en 1997, la Fasp a longtemps disposé de la majorité absolue aux élections professionnelles. Sans aller jusqu'à parler de cogestion, la Fasp, par son hégémonie, exerçait un pouvoir puissant sur le microcosme politique. Son éclatement va exacerber les rivalités, obligeant les nouvelles structu-

res à solidifier leurs bases pour exister: «L'éclatement syndical a pour effet principal une escalade rhétorique sans fin», confiait le 3 décembre à Libération le politologue Olivier Jobard. Autre explication de la surenchère permanente et victimaire des syndicats: l'affaïssement très net de leur pouvoir dans la gestion des carrières des agents de la fonction publique, avec la réforme des commissions administratives paritaires (CAP), où leurs avis ont longtemps été incontournables.

Enfin, ces dernières années ont vu l'émergence d'une contestation se faisant en marge des centrales syndicales, comme ce fut par exemple le cas en novembre 2016 avec le Mouvement des policiers en colère (MPC). Plusieurs nuits durant, des policiers s'étaient rassemblés pour

dénoncer l'agression aux cocktails Molotov de leurs collègues à Viry-Châtillon (Essonne). «La phase à laquelle on assiste depuis quatre-vingt-cinq ans est celle de syndicats fragilisés, notamment par l'émergence de MPC par laquelle ils ont été complètement débordés. Les membres de MPC désignent les structures historiques comme des acteurs du système, complices de la haute hiérarchie», observe le chercheur associé au Cesdip Mathieu Zagrodzki. Il voit dans cette récente attitude une stratégie électorale basée sur un populisme certain: «La virulence actuelle des organisations syndicales, même au sein du corps des commissaires, s'explique par cette volonté de tordre le cou à l'idée de la déconnexion avec le terrain. Elles adoptent un discours public proche

de la base: les médias nous détestent, la justice est laxiste et les politiques ne nous donnent pas les moyens.»

Et le chercheur de conclure: «La comparaison avec l'étranger est accablante. Au Royaume-Uni, les syndicats de commissaires produisent de la connaissance, des rapports (par exemple sur les bonnes pratiques d'accueil aux victimes ou sur les initiatives de prévention de la délinquance) participent à des colloques, au débat d'idées. Ils ne diffusent pas seulement de la revendication. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il n'y a pas de volonté de réflexion et de dialogue avec l'extérieur. Toute voie contradictoire est balayée d'un revers de main.»

(1) Le prénom a été modifié.